

Compte rendu Réunion d'information périscolaire 2025/2026

Une réunion d'information a été mise en place le jeudi 12 juin à 18h, à l'attention des familles utilisatrices du périscolaire sur les écoles de Beauregard-Baret concernant l'organisation des activités périscolaires pour la rentrée 2025-2026.

Virginie MORAND, élue municipale, introduit la réunion en expliquant que le périscolaire est une compétence municipale. La mairie a fait le choix de poursuivre son partenariat avec Familles Rurales de Jaillans dans le cadre d'une délégation de compétence pour la gestion, la mise en œuvre et la coordination des services périscolaires. La mise en place de cette nouvelle organisation, qui a débuté en septembre 2024, a permis de constituer une véritable équipe dédiée au périscolaire, contribuant ainsi à améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants, avec plus de continuité pédagogique tout au long de la journée.

Le nouveau règlement intérieur est ensuite expliqué et présenté aux familles. Sont présentés ci-dessous les informations complémentaires à la suite aux différentes questions des familles :

1. L'équipe sera composée de :

- Marion : coordinatrice périscolaire
- Cassandra, Isabelle et Corentin.

L'interlocuteur privilégiée sera désormais Marion Tarrisse.

2. Horaires de l'accueil périscolaire :

- Le matin, 7h30 à 8h30.
- Le soir, le périscolaire terminera à 18h30 à compter de la rentrée scolaire 2025.

3. Inscription

- Un dossier d'inscription devra être rempli et envoyé à l'association pour les inscriptions au périscolaire.
- L'adhésion à l'association Familles Rurales de Jaillans (26€ par famille) sera demandée et facturée en septembre.
- Un chèque de caution de 50€ sera aussi demandé à chaque famille.
- A la réception du dossier d'inscription, un accès au portail famille sera ensuite donné, pour inscrire les enfants aux différents temps :
 - En inscrivant un enfant à un service, l'inscription sera faite sur l'amplitude maximum de celui-ci.
 - Les inscriptions seront ensuite mises à jour et les facturations établies avec le temps réel de présence.

Les inscriptions (cantine et périscolaire matin/soir) seront à réaliser avant le jeudi 9h pour la semaine suivante. Les listes seront éditées à ce moment-là pour toute la semaine suivante. Une rigueur de la part des familles est demandée pour ces inscriptions, afin d'assurer une stabilité d'équipe.

4. Facturation : Les factures seront envoyées à la fin de chaque mois.

5. Périscolaire matin : les enfants de CE/CM prenant le bus avec le périscolaire du matin seront accompagnés jusqu'au portail pour une prise en charge des enseignantes.

6. **Cantine** : les paniers repas ne seront plus acceptés (hors PAI).
7. **Tempo'Bus** : Les enfants de Meymans, utilisant le bus du soir uniquement pour retourner sur Beauregard, devront s'inscrire à l'activité Tempo'Bus, afin que l'animatrice les prennent en charge à la sortie de l'école. Pour rappel, le Tempo'Bus est un temps gratuit pour les familles, pris en charge complètement par la mairie.
8. **Certificat médical** : en cas d'absence pour maladie, les certificats médicaux seront pris en compte. Seuls les prix du repas et du goûter (déjà avancé par commande) resteront à charge de la famille.
9. **Aide aux devoirs** : une famille demande si une aide aux devoirs sera mise en place dans le cadre du périscolaire du soir. Familles Rurales répond que le cadre réglementaire ne permet pas l'organisation d'un temps institué sans la déclaration d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire). Il est en réflexion par l'association qui souhaite interroger les communes du territoire sur ces besoins.
A la rentrée scolaire, il sera néanmoins possible pour les enfants souhaitant faire leurs devoirs, d'avoir un espace dédié.

Fin de séance : 19h